

Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Grande Région Grenobloise
Société Publique Locale
Au capital de 600 000 euros
Siège social : 14, avenue Benoît Frachon 38400 SAINT MARTIN D'HERES
882 826 704 RCS GRENOBLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 25 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-cinq février,
A 12 heures,

Au siège social de la SPL ALEC situé au 14 avenue Benoît Frachon à Saint-Martin d'Hères.

Les administrateurs de la société SPL **Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Grande Région Grenobloise – SPL ALEC** (la « **Société** ») se sont réunis en Conseil, en présentiel et en visioconférence sur convocation de la Présidente, conformément aux dispositions statutaires.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

N°	Administrateur	Nom du mandataire éventuel – Présence - Absence
1	Grenoble-Alpes Métropole <i>Représentée par Madame Dominique SCHEIBLIN</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Présente <input type="checkbox"/> Représentée par _____ <input type="checkbox"/> Absente
2	Grenoble-Alpes Métropole <i>Représentée par Monsieur Florent CHOLAT</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Présente <input type="checkbox"/> Représentée par _____ <input type="checkbox"/> Absente
3	Grenoble-Alpes Métropole <i>Représentée par Madame Amandine DEMORE</i>	<input type="checkbox"/> Présente <input type="checkbox"/> Représentée par _____ <input checked="" type="checkbox"/> Absente
4	Grenoble-Alpes Métropole <i>Représentée par Monsieur Dominique ESCARON</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Présente à partir de 12h42 <input type="checkbox"/> Représentée par _____ <input type="checkbox"/> Absente
5	Grenoble-Alpes Métropole <i>Représentée par Madame Christine GARNIER</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Présente en visioconférence <input type="checkbox"/> Représentée par _____ <input type="checkbox"/> Absente
6	Grenoble-Alpes Métropole <i>Représentée par Monsieur Michel GAUTHIER</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Présente <input type="checkbox"/> Représentée par _____ <input type="checkbox"/> Absente
7	Grenoble-Alpes Métropole <i>Représentée par Monsieur Fabrice HUGELÉ</i>	<input type="checkbox"/> Présente <input type="checkbox"/> Représentée par _____ <input checked="" type="checkbox"/> Absente
8	Grenoble-Alpes Métropole <i>Représentée par Monsieur Lionel PICOLLET</i>	<input type="checkbox"/> Présente <input type="checkbox"/> Représentée par _____ <input checked="" type="checkbox"/> Absente
9	Grenoble-Alpes Métropole <i>Représentée par Monsieur Guy SOTO</i>	<input type="checkbox"/> Présente <input type="checkbox"/> Représentée par _____ <input checked="" type="checkbox"/> Absente

10	Commune de GRENOBLE <i>Représentée par Monsieur Vincent FRISTOT</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Présente <input type="checkbox"/> Représentée par _____ <input type="checkbox"/> Absente
11	Commune de LE PONT DE CLAIX <i>Représentée par Monsieur Gilbert BONNET</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Présente en visioconférence <input type="checkbox"/> Représentée par _____ <input type="checkbox"/> Absente
12	Commune de SAINT-EGREVE <i>Représentée par Monsieur Philippe DELCAMBRE</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Présente <input type="checkbox"/> Représentée par _____ <input type="checkbox"/> Absente
13	Commune de SAINT-MARTIN-D'HERES <i>Représentée par Monsieur Christophe BRESSON</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Présente <input type="checkbox"/> Représentée par _____ <input type="checkbox"/> Absente
14	Département de l'Isère <i>Représentée par Monsieur Vincent CHRQUI</i>	<input type="checkbox"/> Présent <input type="checkbox"/> Représentée par _____ <input checked="" type="checkbox"/> Absente
15	Commune de SAINT-MARTIN-LE-VINOUX <i>Représentée par Madame Cécile BENECH</i> Représentant l'Assemblée Spéciale	<input checked="" type="checkbox"/> Présente <input type="checkbox"/> Représentée par _____ <input type="checkbox"/> Absente

Le Conseil d'Administration, réunissant le quorum requis, soit la présence effective d'au moins la moitié de ses membres, peut délibérer valablement.

Sont également présents au Conseil d'Administration, sur autorisation de ce dernier :

- Madame Marie FILHOL, Directrice générale de la SPL ALEC,
- Monsieur Arnaud SEGON, Directeur des opérations de la SPL ALEC,
- Madame Fanny JEAN, Directrice administrative et financière de la SPL ALEC,
- Madame Marion BALTAZARD, Directrice RH de la SPL ALEC et coordinatrice du GEIEC,
- Madame Mylène PENDINO, Assistante de direction de la SPL ALEC,
- Madame Julie VAILLOUD, Contrôleuse de gestion externe, Grenoble-Alpes Métropole,

Grenoble Alpes Métropole, représentée par Madame Dominique SCHEIBLIN, préside la séance en sa qualité de Présidente du Conseil d'Administration.

La commune de SAINT-MARTIN D'HERES, représentée par Monsieur Christophe BRESSON est nommée secrétaire de la réunion.

La Présidente de séance, rappelle que le procès-verbal du précédent Conseil d'Administration en date du 10 décembre 2025 a été adressé avec la convocation, les administrateurs constatent à l'unanimité qu'il relate la réalité des débats et des votes émis.

Elle rappelle que le Conseil d'Administration a reçu en même temps que la convocation un dossier de séance comportant des annexes, permettant aux administrateurs d'être suffisamment informés sur les points de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente de séance rappelle que le Conseil d'Administration est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant et que seuls les points 1 et 2 feront l'objet d'un débat préalable au vote (sauf question éventuelle de la part des administrateurs).

ORDRE DU JOUR :

N°	Objet	Débat préalable au vote (O/N)
1	Approbation du budget prévisionnel 2026	O
2	Bilan de fin de mandat : <ul style="list-style-type: none">• Bilan de mise en œuvre de la feuille de route stratégique 2021-2026, et identification des principaux enjeux pour le prochain mandat,• Bilan de la contribution de la directrice générale.	O
3	Point d'information : <ul style="list-style-type: none">• Ressources humaines : bilan social du GEIEC pour 2025, et état des mises à disposition,• Activité opérationnelle : indicateurs d'activité 2025,• Budget : projection d'atterrissage budgétaire 2025,• Information sur les actes de gestion de la directrice générale.	N
4	Questions diverses	N

Le Conseil d'Administration est en accord avec les consignes du déroulement de la séance.
La séance débute à 12h15.

1. Approbation du budget prévisionnel 2026

Pour rappel, lors du Conseil d'Administration du 14 octobre, l'équipe de direction de la SPL ALEC a présenté le nouveau process de travail mis en place pour préparer les équilibres de l'année N+1, ainsi que les premiers résultats.

La V1 ainsi présentée mi-octobre intégrait 2 scénarii de niveau d'activité (haut et bas) : le scénario haut conduisant à une situation proche de l'équilibre, et un scénario bas conduisant à une situation très déséquilibrée (déficit de 430 à 470k€, et un excédent de force de travail disponible de l'ordre de 6 équivalents-temps plein).

Le Conseil d'Administration s'est prononcé unanimement en faveur de projections basées sur le scénario bas, le contexte actuel d'instabilité au niveau national et la présence d'échéances électorales devant inciter à beaucoup de prudence.

Les prévisions basées sur le scénario bas nécessitent des ajustements importants pour se rapprocher de l'équilibre budgétaire. Les différents « champs des possibles » ont été présentés, et le Conseil d'Administration a demandé que ces différentes pistes soient creusées.

Un point d'avancement sur les différentes pistes étudiées a été présenté lors du Conseil d'Administration du 10 décembre, ainsi qu'une version n°2 des « grands équilibres 2026 », en nette amélioration depuis le mois d'octobre.

Il a ainsi été convenu :

- De lancer le travail sur la refonte des prix de vente, en vue de l'adoption de nouveaux tarifs lors d'un Conseil d'Administration à l'automne 2026 ;
- De poursuivre le travail de développement d'activité auprès des actionnaires qui n'ont pas toujours identifié l'ensemble de l'offre de la SPL ALEC ;
- De finaliser le travail de sécurisation des recettes prévisionnelles en limitant l'impact de la variabilité de l'activité sur les recettes des marchés avec Grenoble-Alpes Métropole (notamment mise en œuvre de la solution de feuille de route à 2 scénarii sur les activités soumises à la demande externe) ;
- D'intégrer dans le budget prévisionnel la réduction des surfaces de locaux, des loyers et charges associés, par suite de la reprise du bail du plateau « Vercors » par la SPL Park GAM au 1^{er} janvier 2026.

Il a également été acté de ne pas toucher aux dépenses relatives à la masse salariale à court terme, les autres pistes d'optimisation du budget devant être explorées en priorité.

Le travail s'est donc poursuivi depuis le dernier Conseil d'Administration, et le budget prévisionnel soumis au vote est à l'équilibre.

Le budget a été construit avec une logique de maîtrise des charges sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement, en se concentrant sur les dépenses vraiment nécessaires à la conduite de l'activité (poursuite des efforts d'économie réalisés en 2025).

Les points clés sur les charges sont les suivants :

- **Une baisse du poste loyers et charges**, liée à la résiliation anticipée du bail du plateau Vercors au 22 avenue Benoît Frachon, et à la modification du bail de sous location (en cours) avec l'AGEDEN, pour intégrer une nouvelle répartition des surfaces entre la SPL ALEC et l'AGEDEN. L'économie représente de l'ordre de 38 k€/an. En contrepartie, sur l'exercice 2026, la SPL ALEC doit reprendre en charges exceptionnelles les aménagements réalisés sur le plateau Vercors et non encore amortis (15 k€). A noter également une augmentation du poste entretien et maintenance, pour tenir compte de besoins de réaménagements et améliorations dans les locaux restants ;
- **Un poste maintenance et licences** qui intègre, outre l'ensemble des licences liées aux outils métiers courants, un budget pour un outil qui prendra la suite du logiciel Advizeo, utilisé pour le suivi des consommations énergétiques des communes ;
- **Un poste autres prestations externes** qui intègre les besoins d'appuis juridiques (courants et ponctuels), un budget pour l'accompagnement du travail de refonte des prix de vente, et un budget pour la fin du travail de refonte du cadre d'évaluation et de la grille de rémunération ;
- **Des dépenses spécifiques à l'activité « TPE-PME »** et prises en charges à 100% par l'ADEME dans le cadre du programme Pacte Entreprises sont intégrées : dépenses de communication-animation, et quelques frais de déplacements ;
- Enfin **le poste majeur de dépenses concerne la masse salariale**. Sont intégrés dans le budget : les salaires et charges correspondant à l'effectif en place et nécessaire à la réalisation du plan de charge, une prévision de budget « augmentation » de 2%, devant couvrir l'évolution annuelle collective coût de la vie, les évolutions annuelles individuelles, et une éventuelle application des résultats du travail de refonte du cadre d'évaluation dès 2026. Le budget intègre également une revalorisation du coefficient de facturation du GEIEC (de 1,64 à 1,66) pour permettre au groupement d'employeurs d'équilibrer son budget.

Pour l'établissement des produits prévisionnels, les hypothèses suivantes ont été prises :

- Pour les **marchés avec Grenoble-Alpes Métropole non soumis à la demande externe** : intégration de volumes d'activités basée sur une feuille de route intégrant de possibles contraintes budgétaires pour la collectivité, avec un objectif de commande annuelle en début d'année ;
- Pour les **marchés avec Grenoble-Alpes Métropole soumis à la demande externe** : intégration de volumes d'activités basés sur une feuille de route à 2 scenarii, permettant de répondre à une demande forte ou plus faible, et sur l'intégration d'actions transversales complémentaires. Le niveau des feuilles de route est également estimé à un niveau inférieur au budget prévisionnel métropolitain, pour tenir compte de probables contraintes budgétaires imposées à la collectivité ;
- Pour les **marchés avec les autres actionnaires** : intégration des activités déjà contractualisées, et hypothèses de commandes en cours d'année réduites (de 20%) par rapport à 2025, pour tenir compte notamment d'un contexte d'année électorale ;

- Pour les **subventions** : intégration de la nouvelle subvention de l'ADEME qui vient compléter l'activité du marché avec GAM pour l'accompagnement des TPE-PME, et qui finance du temps de travail, mais aussi des dépenses de communication et de déplacements (également prévues en charges).

Les hypothèses sur les recettes intègrent donc de manière générale la possibilité d'une baisse d'activité, mais qui reste « mesurée ».

La projection anticipe un résultat très proche de l'équilibre, avec un excédent de 8 830€.

Cet exercice de « transition » permet à la SPL ALEC de ne pas déséquilibrer son fonctionnement, dans l'attente des orientations et des budgets pour le prochain mandat.

Un débat s'instaure :

Madame Cécile BENECH, représentant l'Assemblée Spéciale (L'AS), souligne le travail de sécurisation réalisé avec la Métropole pour préserver la valeur du travail de la SPL ALEC. L'AS a noté que 37 communes sur 40 poursuivent leur accompagnement avec la SPL ALEC en 2026 et 3 ont décidé d'arrêter, dont une qui a internalisé ses ressources. L'AS remarque que l'alerte lancée à l'automne pour informer sur la situation de la SPL ALEC a porté ses fruits et a permis une prise de conscience des communes lors de débats en Conseil Municipal.

Madame Dominique SCHEIBLIN confirme le travail de très grande importance réalisé entre les équipes de la SPL ALEC et Grenoble-Alpes-Métropole, qui a pris en considération la situation de la SPL ALEC et la nécessité de sécuriser le service public. Elle informe que les appels des particuliers semblent remonter à la hausse, ce qui est un signal positif en dépit de l'orientation politique à venir, qui reste à ce jour incertaine.

Madame Christine GARNIER note une amélioration des marchés MurMurMI et MurMurCopro et demande si cette tendance augure un retour de la demande.

Madame Marie FILHOL rappelle que le réalisé 2025 concernant les marchés MurMur est au-dessus du prévisionnel 2025, qui avait été voté avec beaucoup de prudence. L'année 2025 a été une bonne année pour MurMurCopro au-delà des prévisions et MurMur MI reste stable.

Monsieur Arnaud SEGON précise que dans le budget prévisionnel 2026, il a été intégré une baisse du réalisé compris entre 10% à 20% selon les activités.

1^{ERE} RÉSOLUTION :

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide d'approuver le budget prévisionnel et de donner tous pouvoirs à la Directrice Générale à l'effet d'exécuter le budget, et d'une manière générale de faire tout ce qui sera utile et nécessaire pour l'exécution du budget 2026.

Cette résolution, mise aux voix :

Pour : 10 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

est : Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

2. Bilan de fin de mandat

- **Bilan de mise en œuvre de la feuille de route stratégique 2021-2026, et identification des principaux enjeux pour le prochain mandat**

Lors de sa séance du 5 mai 2021, le Conseil d'Administration a approuvé la feuille de route stratégique de la SPL ALEC pour le mandat (2021-2026), qui comporte 4 axes, des actions à réaliser, des indicateurs de suivi. En octobre 2021, le Conseil d'Administration a également pris connaissance de la feuille de route adressée par Grenoble-Alpes Métropole, et s'est assuré des convergences des deux feuilles de route.

Chaque année, un état d'avancement de la feuille de route de la SPL ALEC a été présenté en Conseil d'Administration (en séance et/ou transmis dans le dossier d'information).

La séance du Conseil d'Administration du 25 février 2026 étant la dernière du mandat, une mise à jour du document de suivi détaillé a été réalisée, et est annexée au dossier de séance p.34.

Une version synthétique a également été réalisée, afin de mettre en évidence les points saillants du mandat, et aussi d'identifier les enjeux pour le prochain mandat.

Cette synthèse est également annexée au dossier de séance p.27, et fait l'objet d'une présentation en séance.

Un débat s'instaure :

Concernant l'axe 3, l'Assemblée Spéciale a demandé si la charte concernant l'IA est plutôt orientée vers une IA française « Mistral ».

Madame Marie FILHOL informe que la SPL ALEC s'est inspirée des chartes IA déjà mises en place par les collectivités locales (le CCAS de Grenoble, la ville de Grenoble, la Métropole, le Département de l'Isère), dans le cadre du laboratoire d'innovation publique, et que c'est bien l'outil Mistral qui est fléché.

Monsieur Christophe BRESSON interroge l'opportunité de l'IA en termes de bilan énergétique. Concernant « Mistral », il remarque qu'elle est moins performante que d'autres IA car il y a moins d'utilisateurs.

Monsieur Vincent FRISTOT ajoute que c'est une nouvelle étape de l'environnement numérique. La question à se poser concernant l'IA est « comment on l'utilise ? ».

Concernant le bilan stratégique de la feuille de route du mandat, Madame Dominique SCHEIBLIN souligne que le passage de l'association ALEC en SPL a été un changement profond de paradigme dans un contexte politique et social fluctuant. Elle constate que la SPL ALEC est installée aujourd'hui et que le mandat suivant devrait être plus facile à piloter.

Concernant l'axe 1, elle note que le Comité d'Orientation de l'Offre aux Communes a bien fonctionné avec beaucoup de participants, les échanges entre les équipes, les élus et les agents des services des collectivités étaient très qualitatifs.

Monsieur Christophe BRESSON souligne le travail de communication réalisé auprès des communes.

Concernant l'axe 4, Madame Cécile BENECH demande si le sujet de la gestion de l'eau a suffisamment été mis en avant par la SPL ALEC auprès des collectivités.

Madame Marie FILHOL précise que l'offre de services de la SPL ALEC a été très largement diffusée auprès des communes mais s'agissant d'une démarche commerciale, la SPL ALEC se défend de vouloir vendre à tout prix ses services.

Monsieur Michel GAUTHIER ajoute que le sujet sur la gestion de l'eau a bien été communiqué mais les collectivités reçoivent tellement d'informations de toute part qu'elles priorisent les sujets en fonction des besoins.

Madame Dominique SCHEIBLIN note que le sujet de l'eau sera mis en avant au cours du prochain mandat.

Concernant l'axe 3, elle félicite le renforcement des liens avec les autres satellites métropolitains, source d'échanges très riches.

Monsieur Philippe DELCAMBRE demande qui sont les autres satellites.

Il s'agit principalement des SPL et SEM du territoire, par exemple GEG, CCIAG, Inovaction, Le MIN, les PFI, les établissements culturels (MC2, l'Hexagone etc.).

Monsieur Vincent FRISTOT demande quelles sont les relations avec les bailleurs sociaux depuis le passage de l'association ALEC en SPL.

Madame Marie FILHOL rappelle que les sujets opérationnels ont été repris par l'AGEDEN.

D'autres partenariats sont contractualisés avec Grenoble-Alpes Métropole (accompagnement des habitants avec ACTIS, SDH). Des réflexions dans le cadre des relations avec les satellites sont également en cours concernant des mutualisations sur l'aménagement et l'habitat.

Concernant les principaux enjeux identifiés pour le prochain mandat, une réflexion est identifiée concernant l'opportunité de la SPL ALEC à pouvoir porter un regard critique sur les demandes et les projets des collectivités.

Est-ce que la SPL ALEC peut se permettre d'être un « poil à gratter » en sa qualité d'expert ?

Madame Marie FILHOL propose que ce point soit noté sur la prochaine feuille de route afin de se sentir plus légitime dans cette posture.

Monsieur Vincent FRISTOT se demande si cette réflexion n'est pas plutôt à l'échelle des élus, entre les membres du Conseil d'Administration et les Maires et élus des collectivités.

Monsieur Dominique ESCARON pense que partager son avis et son expertise est une obligation pour la SPL ALEC vis-à-vis des collectivités, afin de sécuriser les risques encourus concernant des projets non viables. Il y a une responsabilité certaine de la SPL ALEC.

Monsieur Christophe BRESSON comprend le besoin : une position du Conseil d'Administration sur le sujet permettrait de légitimer certaines prises de position des équipes.

- **Bilan de la contribution de la Directrice générale**

Dans ce contexte de dernière séance du Conseil d'Administration, la Présidente a également proposé aux administrateurs de contribuer à une évaluation de la contribution de la Directrice générale sur le mandat.

Cette proposition s'inscrit dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la SPL ALEC, et a été souhaité par la Directrice générale afin de l'aider à développer ses compétences et à adapter sa posture professionnelle.

Pour cette évaluation, la Présidente a adressé aux administrateurs les attendus définis en début de mandat sur le rôle de la Directrice générale, et un questionnaire en ligne anonyme.

Les résultats de cette évaluation sont présentés en séance par la Présidente et la Directrice des Relations et Ressources Humaines.

Madame Dominique SCHEIBLIN remercie le travail exceptionnel réalisé par la Directrice générale ainsi que les présentations de la société toujours claires, détaillées et pédagogiques afin d'informer et former le Conseil d'Administration avec transparence, durant tout le mandat.

Elle met également en lumière la qualité du dialogue social entre la Directrice générale et les équipes, la très bonne collaboration avec le CODIR et son assistante ainsi que la qualité des échanges avec la Présidence.

Elle félicite la capacité de rebond de Madame Marie FILHOL pour trouver des solutions aux difficultés rencontrées et anticipées.

Madame Cécile BENECH remercie la Directrice générale et la Présidente. Le binôme a bien fonctionné, ce qui s'est ressenti au niveau de l'Assemblée Spéciale.

Le Conseil d'Administration remercie Madame Cécile BENECH pour sa représentation de l'Assemblée Spéciale.

Monsieur Christophe BRESSON félicite la capacité d'adaptation de la Directrice générale.

Madame Marie FILHOL remercie les administrateurs de ces retours très positifs et de la confiance qui lui a été témoignée durant tout le mandat.

2^{EME} RESOLUTION

Le Conseil d'Administration prend acte du bilan de mise en œuvre de la feuille stratégique et du bilan de la contribution de la Directrice générale.

Cette résolution, mise aux voix :

Pour : 10 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

est : Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

Madame Cécile BENECH quitte la séance, ce qui passe le nombre de votant à 9.

3. Point d'information

- **Ressources humaines : bilan social du GEIEC pour 2025, et état des mises à disposition**

Madame Marion BALTAZARD présente en séance le bilan social du GEIEC.

Il est également rappelé les éléments fournis avec le dossier de séance : La liste du personnel mis à disposition de la SPL ALEC, ainsi que les mouvements de personnel constatés sur l'année, et l'actualité sur les projets RH

- **Activité opérationnelle : indicateurs d'activité 2025**

Les tableaux présentés dans le dossier de séance proposent une synthèse de l'état de réalisation des différentes activités assurées par les pôles opérationnels de la SPL ALEC pour l'année 2025, tout d'abord dans le cadre de marchés contractualisés avec la Métropole (« Marchés à enjeux » puis « Autres marchés »).

Figurent également un point sur la mission « Accueil du public », un bilan chiffré des commandes directes (contractualisations hors marchés avec la Métropole) puis des données ciblées sur plusieurs missions, en particulier les plus sensibles à la variabilité de la demande des usagers.

- **Budget : projection d'atterrissage budgétaire 2025**

La projection d'atterrissage n'a pas été mise à jour depuis le Conseil d'Administration du 10 décembre 2025, en l'absence de nouvel élément significatif, et présente ainsi un déficit prévisionnel de 22 k€.

La Directrice générale informe le Conseil d'Administration que la clôture des comptes est en cours, et que le résultat est susceptible d'être amélioré.

- **Information sur les actes de gestion de la Directrice générale**

Contractualisation avec les collectivités

Depuis le dernier Conseil d'Administration :

- Le marché d'accompagnement et conseil à la rénovation et l'efficacité énergétique des petites et moyennes entreprises, confié par la métropole à la SPL ALEC, a été renouvelé pour la période 2026-2028.
- La SPL ALEC a répondu à un appel d'offres ouvert lancé par le Département de l'Isère pour une « mission d'accompagnement à l'usage de l'énergie dans les collèges et bâtiments du Département de l'Isère ». Cette réponse a été apportée dans le cadre d'une co-traitance avec l'AGEDEN, avec une répartition des missions en fonction des compétences spécifiques de chaque entité. Cette démarche volontaire correspond à l'objectif affiché d'augmenter les recettes de la SPL ALEC par une augmentation de l'activité, et de faire connaître la SPL ALEC aux services du Département de l'Isère qui n'ont pas encore identifié l'étendue de son offre de services, et la possibilité de contractualisation en quasi-régie.

Achats de biens et services

Lancement d'une consultation pour l'accompagnement d'une mission « vendre au bon prix – optimisation du modèle économique de la SPL ALEC »

A la suite des difficultés rencontrées par la SPL ALEC sur l'exercice 2024, et de la complexité à faire face aux variations d'activité sur les exercices 2024 et 2025, des échanges ont eu lieu en Conseil d'Administration sur la méthode de fixation des prix de vente.

Il a été notamment proposé de questionner les hypothèses d'évolution des coûts, d'ajustement entre jours disponibles et jours vendus, de marge financière nette visée, et d'envisager d'introduire un risque d'activité dans les prix de vente des marchés soumis à variabilité de la demande.

Le Conseil d'Administration du 10 décembre a acté le principe de révision des prix de vente, avec un calendrier visant une application en octobre 2026.

Une consultation a été lancée début février afin de recruter un consultant pour appuyer l'équipe. Le cahier des charges de la mission est transmis en annexe du dossier de séance.

Mise à jour de la convention de participation à la communauté d'utilisateurs Mixeur signée entre la SPL ALEC et Hespul

L'outil Mixeur, intégrant un CRM et des outils métiers sur le conseil aux usagers et l'accompagnement de projets de rénovation, est utilisé par la SPL ALEC depuis 2020 pour les missions d'information-conseil au public, et plus récemment pour le conseil aux professionnels de la rénovation, puis aux TPE-PME.

L'outil Ariane Territoires, qui était mis à disposition de la SPL ALEC par la Métropole pour le suivi des projets des propriétaires de maison individuelle, n'est plus disponible car son éditeur cesse son activité.

La Métropole a récemment fait le choix de basculer sur l'outil Mixeur les projets liés à Mur Mur maisons individuelles.

A cette occasion, la convention de participation à la communauté d'utilisateurs Mixeur a été mise à jour, afin de clarifier et de mieux encadrer la gestion des données à caractère personnel (DCP) entre la Métropole, la SPL ALEC et Hespul.

La convention mise à jour a donc été signée par la Métropole, et dupliquée pour la SPL ALEC.

3^{EME} RESOLUTION

Le Conseil d'Administration prend acte des informations relatives aux ressources humaines, à l'activité opérationnelle, à l'état de réalisation du budget et projection d'atterrissage de la SPL ALEC et aux actes de gestion de la Directrice générale, et s'estime suffisamment informé.

Cette résolution, mise aux voix :

Pour : 9 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

est : Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

4. Questions diverses

En l'absence d'autre question diverse, la Présidente de séance remercie l'ensemble des administrateurs pour leur participation et leur travail tout au long du mandat.

Madame Dominique SCHEIBLIN, Monsieur Vincent FRISTOT et Madame Christine GARNIER informent qu'ils ne se présentent pas aux prochaines élections.

Monsieur Vincent FRISTOT rappelle le chemin parcouru depuis la création de l'association ALEC, dont Madame Marie FILHOL était déjà salariée.

Madame Christine GARNIER, Monsieur Gilbert BONNET remercient le Conseil et la Directrice générale pour le travail accompli.

La séance est levée à 14h00 et est suivie d'un temps de convivialité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente du Conseil d'Administration, Présidente de séance, et un administrateur désigné comme le secrétaire de séance.

La Présidente du Conseil d'Administration
Grenoble-Alpes Métropole
Représentée par Madame Dominique SCHEIBLIN

L'administrateur secrétaire de séance
SAINT-MARTIN-D'HERES
Représentée par Monsieur Christophe BRESSON